Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251203-202511178-DE

Commune de
ROMAGNÉ

☎ 02.99.98.81.11
e.mail : mairie@romagne35.bzh

DECISION DU MAIRE n°2025/11-178

Le Maire de la Commune de ROMAGNE,

Vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2020/06-46 du 19/06/2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics
Vu la nécessité d'améliorer le système de chauffage de l'agence postale ;

Considérant la proposition de la société DISTRILEC,

DÉCIDE

Article 1 : Décide de signer le devis de la société DISTRILEC au montant de 557,00€ HT pour 2 radiateurs.

Article 2 : Dit que les crédits sont prévus au BP 2025, en section d'investissement, opération 2025-02 ;

Article 3 : Précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

A Romagné, le 27/11/2025
Le Maire, Cécile PARLOT

Affiché le
Transmis en Préfecture le

MAIRIE DE ROMAGNE